

Délégation régionale académique
à l'éducation artistique et à l'action culturelle

Schoelcher, le 27 avril 2026

NM/SP/CU/CT n°2025-01

Affaire suivie par : Camille ULLINDAH
Tél : 0696 21 60 79
Mél : camille-marie.ullindah@ac-martinique.fr
daac@ac-martinique.fr

Affaire suivie par : Jacqueline JULIEN
Tél : 0696 32 19 56
Mél : Jacqueline.julien@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 SCHOELCHER Cedex

Circulaire n° 2026-01 - DRAAC du 27.04.2026 relative à la campagne d'écriture des parcours d'éducation artistique et culturelle 2026/2027

Publics concernés : Inspecteurs de l'éducation nationale, Chefs d'établissement, Directrices & Directeurs d'école, Enseignants, IA-IPR, IEN ET-EG.

Objet : Campagne d'écriture des PEAC au titre de l'année 2026/2027.

Entrée en vigueur : 27 avril 2026

Notice : La présente circulaire a pour objet d'inviter les personnels d'encadrement ainsi que les équipes pédagogiques et éducatives à concevoir les parcours d'éducation artistique et culturelle qui seront proposés à leurs élèves. Prenant appui sur l'application ADAGE, les personnels concernés pourront tous les outils de construction, d'évaluation et de mise en œuvre du parcours.

Référencement : Site académique, rubrique « C'est officiel ».

La Rectrice de la Région académique de Martinique
Chancelière de l'Université
Directrice académique des services de l'Éducation nationale

Vu :

- Circulaire n°2013-73 parue au BO du 9 mai 2013, relative au parcours d'éducation artistique et culturelle
- Circulaire n°2017-003 du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie de l'enfant et de l'adolescent
- Feuille de route interministérielle « réussir le 100 % EAC »
- Circulaire n° 2023- DAASEN du 30.11.2023 relative à l'accompagnement de la priorité nationale : Offrir à chaque enfant une éducation artistique et culturelle de qualité dans le premier degré

Dans la circulaire de rentrée 2025, le Ministre de l'Éducation Nationale appelait au renforcement des parcours éducatifs pour donner du sens à l'action de l'École : « Axe 2- Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité, en s'appuyant sur (...) le renforcement des parcours éducatifs : EAC ; citoyen ; santé ; avenir ».

« Ces parcours donnent du sens aux apprentissages, renforcent la cohésion des élèves au sein de la communauté scolaire et la confiance qu'ils placent dans les adultes. »

Pour atteindre cet objectif, la région académique de Martinique s'est dotée de nombreuses ressources (humaines, partenariales, numériques), du tout nouveau « Label 100% EAC des écoles et des établissements » et enfin du « PREAC patrimoine culturel immatériel et création contemporaine ». En agissant sur des fronts et des niveaux multiples, l'Académie entend faire de la culture un levier important de la réussite éducative des élèves, de la maternelle au post-bac.

2026/2027 - CONCEVOIR LES PARCOURS EAC DANS LES ECOLES ET LES ETABLISSEMENTS

Le parcours EAC offre à l'élève une éducation à l'art (fréquentation des lieux, des œuvres, des artistes) mais également à une éducation par l'art. De façon réciproque, les enseignements et les parcours s'enrichissent afin que tout concourt à la formation de citoyens et de citoyennes, pleinement intégrés dans la société.

Le parcours EAC est le seul parcours éducatif bénéficiant d'une application support : ADAGE. Toutes les actions liées au PEAC sont prévues dans l'application. Des formations sont organisées chaque année par la DRAAC et la Mission EAC pour améliorer sa prise en main.

- **DÉFINIR LE VOLET CULTUREL DU PROJET D'ETABLISSEMENT** : L'efficacité du PEAC repose sur un plan annuel faisant la preuve d'une conception concertée, d'une cohérence entre les cycles et les temps de vie de l'enfant, d'une action tournée vers le territoire (partenariats), d'une budgétisation maîtrisée ainsi que d'outils d'évaluation.

Identifier l'équipe du PEAC dans l'école/établissement, définir les axes du volet culturel et analyser la situation de l'école/établissement sont des outils de pilotage à intégrer dans l'application.

- **RECENSER LES ACTIONS PROPOSÉES AUX ÉLÈVES** : ADAGE enregistre le PEAC de chaque élève grâce au recensement effectué pour lui par son école/établissement. Projets nationaux, projets académiques, projets locaux, projets conçus par les enseignants sont autant d'éléments de construction du PEAC, qui doivent être recensés pour compléter le document, extractible depuis l'application et enfin relié au LSU.

NB SECOND DEGRÉ : Le recensement de l'EAC sur ADAGE va donc au-delà de la seule utilisation du pass culture.

- **TROUVER ET INSCRIRE DES PARTENAIRES** : structures culturelles, artistes, associations, bibliothèques, etc. sont référencés dans l'application. Les porteurs de projets peuvent aussi contribuer à étoffer ce réseau en dirigeant les nouveaux partenaires vers la page qui leur est dédiée sur le site académique de l'EAC : https://site.ac-martinique.fr/eac/?page_id=909.

2026/2027 – LES PRIORITÉS ACADÉMIQUES

En adéquation avec le « Label 100% EAC des écoles et des établissements » lancé en 2025/2026 dans notre académie, les parcours EAC peuvent s'écrire sur trois niveaux de complexité :

- **NIVEAU 1, « ENGAGÉ »** : Tout parcours EAC doit, a minima, se composer d'activités en lecture, musique, éducation à l'image (dont l'ÉMI). Le cumul de ces activités doit toucher 100% des élèves de l'école/établissement.

Délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle
DRAAC

Tél : 0596.59.99.30/40

Mél : daac@ac-martinique.fr

camille-marie.ullindah@ac-martinique.fr

Les hauts de Terreville, 97279 Shoelcher cedex

- **NIVEAU 2, « DYNAMIQUE »** : Le parcours EAC s'enrichit de projets de culture scientifique et technique, spectacle vivant, arts plastiques et histoire-mémoire-patrimoine, permettant aux élèves de connaître la variété des domaines, les formes diverses que recouvre la création, les perspectives professionnelles, etc. L'on utilise le caractère transversal du parcours EAC pour nourrir et se nourrir des autres parcours éducatifs. L'on commence à envisager la continuité éducative entre les temps de vie de l'enfant.
- **NIVEAU 3, « RAYONNANT EN TERRITOIRE »** : Le parcours EAC est étendu sur tous les temps éducatifs de l'enfant et donc intègre dans son pilotage les collectivités de rattachement. Des conventions sont signées avec une ou plusieurs structures culturelles du territoire. Les instances élèves et parents sont pleinement intégrées à la réflexion.

Un document disponible sur le site EAC académique précise les critères pour les écoles d'une part et les EPLE d'autre part.

2026/2027 – LES FORMATIONS EAC PRÉVUES

		PREMIER DEGRÉ		
PLAN ACADÉMIQUE DE FORMATION	Séminaire des REAC	Public désigné : les référents en EAC des circonscriptions		
	Dispositifs initiés par la mission EAC en arts plastiques et éducation musicale	Campagne PAF et inscriptions sur ADAGE selon les modalités précisées par le catalogue		
	Autres dispositifs portés par d'autres missions académiques, initiés par les circonscriptions ou les écoles	Campagne PAF et inscriptions sur ADAGE		
			SECOND DEGRÉ et INTERDEGRÉS	
	Prise en main de l'application ADAGE (<i>ouverte aux personnels d'encadrement</i>)	Campagne PAF et FIL		
	EAC et pédagogie de projet	Campagne PAF et FIL		
	Parcours de cinéma	Public désigné		
	Traversée d'une danse à l'autre	Public désigné		
			INTERCATÉGORIELLES	
	PREAC Martinique	Séminaire national, « PCI et création littéraire dans la Caraïbe » (titre provisoire)	Campagne de recrutement interne et externe	
Comment produire une ressource pédagogique EAC grâce à l'intelligence collective ?				
Comment monter un projet EAC?				

CALENDRIER 2026/2027

13 mai, 15h-17h	Réunion des référents culture, par visioconférence
Jusqu'au 10 juillet	NOUVEAU : Envoi des bilans pédagogiques et financiers des projets 2025/2026

Délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle
DRAAC

Tél : 0596.59.99.30/40

Mél : daac@ac-martinique.fr

camille-marie.ullindah@ac-martinique.fr

Les hauts de Terreville, 97279 Shoelcher cedex

	<p>financés par le rectorat et la DAC, à l'adresse daac@ac-martinique.fr. L'envoi des bilans sera pris en compte par la commission de validation des projets 26/27.</p> <p>Modèle téléchargeable en ligne : https://site.ac-martinique.fr/eac/?page_id=86</p>
Jusqu'au 31 août	Recensement des projets 2025/2026 sur ADAGE
27 Avril - 10 Juillet	<p>Temps de concertation, écriture des parcours EAC</p> <p>Recherche des partenaires, conception et budgétisation des projets EAC</p> <p>Validation des projets en conseils d'administration, conseils d'école</p>
	<p>Ouverture de l'appel à projets 2026/2027, sur ADAGE</p> <p>Titre exact : "appel à projets EAC académique 2026/2027"</p> <p><i>Profil « rédacteur » obligatoire pour accéder à l'ensemble des fonctionnalités de ADAGE. A demander soit à votre supérieur hiérarchique, soit depuis l'application.</i></p>
26 et 27 août (2 nd degré) 9 septembre (1er degré)	Commissions académiques de validation des projets déposés sur ADAGE
Septembre	Créditation du solde pass culture 2026, à consommer avant le 31 décembre 2026
Septembre-octobre	Notification de la <u>validation</u> des projets art et culture, envois de mails par ADAGE
	Envoi des <u>notifications d'attribution des moyens</u> dans les circonscriptions et les établissements, envois de mails de la DRAAC Rectorat et de la Direction des Affaires Culturelles
Octobre	<p>En écoles et établissements, lancement des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Points sur les moyens et les partenariats • Utilisation des documents juridiques disponibles sur le site académique de l'eac (charte, conventions, autorisations directeur, ...)

La Mission EAC, pilotée par Madame Jacqueline Julien, IEN et la DRAAC pilotée par Madame Camille ULLINDAH, déléguée régionale académique sont aux côtés des écoles et établissements dans les phases d'écriture, de mise en œuvre et d'évaluation des parcours EAC. Je vous invite à faire appel à ces équipes autant que nécessaire. Je sais pouvoir compter sur votre implication dans la mise en œuvre du Parcours d'éducation artistique et culturelle, au service de la réussite scolaire et personnelle de chacun de vos élèves.

La Rectrice,
Nathalie MONS

